



**Convention sur la  
diversité biologique**

Distr.  
GÉNÉRALE

CBD/NP/MOP/DEC/2/8  
16 décembre 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA  
SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE  
PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES  
DÉCOULANT DE LEUR UTILISATION

Deuxième réunion  
Point 10 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE  
PARTAGE DES AVANTAGES**

**2/8. Mesures d'aide à la création et au renforcement des capacités (article 22)**

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya,  
Rappelant la décision NP-1/8,*

*Reconnaissant que les activités de création des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya devraient être régies par la demande, ciblées, pratiques et complémentaires des autres initiatives existantes,*

*Prenant note de l'importance de jumeler les besoins et les attentes des pays avec les ressources existantes,*

*Reconnaissant que les partenariats entre les différents acteurs qui s'emploient à mettre en œuvre le Protocole sont essentiels pour promouvoir une méthode holistique aux fins de l'application du Protocole,*

*Se félicitant de l'appui fourni par différentes organisations et initiatives, notamment l'Initiative de renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages, l'Organisation internationale de droit du développement, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en vue de renforcer les capacités en matière d'accès et de partage des avantages,*

1. *Prend note du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre stratégique pour la création et le renforcement des capacités en appui à l'application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation<sup>1</sup> et prie le Secrétaire exécutif d'inclure dans les prochains rapports d'activité sur la mise en œuvre du cadre stratégique les initiatives de renforcement des capacités menées au niveau des pays grâce aux allocations budgétaires nationales ;*

<sup>1</sup> Voir UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/8.

2. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à étendre leurs efforts déployés pour mettre en œuvre le cadre stratégique et à continuer de partager des informations sur leurs initiatives de renforcement des capacités, y compris les nouvelles données d'expérience, les meilleures pratiques et les enseignements tirés, et les ressources disponibles pour le renforcement des capacités, par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, en utilisant les modèles communs pertinents ;

3. *Prend note* des rapports des réunions du Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités en appui à l'application du Protocole de Nagoya, tenues durant la période intersessions ;<sup>2</sup>

4. *Décide* que le Comité consultatif informel se réunira au moins une fois et mènera des consultations en ligne, selon que de besoin, afin d'accomplir son mandat, et fera rapport sur les résultats de ses travaux à la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa troisième réunion ;

5. *Invite* les Parties et les autres gouvernements qui bénéficient de plusieurs initiatives en cours de création et de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages à examiner ces initiatives, en collaboration avec les partenaires et les organismes de développement compétents, afin d'assurer leur complémentarité et d'éviter des chevauchements inutiles entre ces initiatives ;

6. *Invite* les Parties et les organisations compétentes à améliorer la communication, la coordination et la collaboration entre les initiatives existantes de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, afin d'éviter ou de réduire à un minimum les doubles emplois, en utilisant les outils et les mécanismes existants tels que le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages et le Comité consultatif informel sur le renforcement des capacités en appui à l'application du Protocole de Nagoya ;

7. *Invite* les Parties et les peuples autochtones et les communautés locales à utiliser les outils élaborés, notamment dans le cadre de l'Initiative Bio-Bridge, afin d'évaluer leurs besoins et priorités en matière de création et de renforcement des capacités, et à présenter des demandes d'aide y afférent, en vue de les relier éventuellement aux possibilités d'aide existantes en appui à l'application du Protocole de Nagoya ;

8. *Demande* au Secrétaire exécutif de continuer à rassembler et à consolider des informations sur l'expérience acquise et les enseignements tirés dans le cadre d'initiatives de création et de renforcement des capacités, et d'obtenir l'avis du Comité consultatif informel sur la meilleure façon d'organiser et de diffuser ces informations, afin de contribuer à l'amélioration de la conception et de la mise en œuvre des futures initiatives de renforcement des capacités ;

9. *Demande également* au Secrétaire exécutif d'entreprendre et de faciliter davantage, dans la limite des ressources disponibles, des activités de renforcement des capacités en appui à la ratification et l'application du Protocole de Nagoya, telles qu'elles figurent dans l'annexe aux présentes et comme indiqué dans le plan d'action à court terme (2017-2020) pour améliorer et appuyer le renforcement des capacités en appui à l'application de la Convention et de ses Protocoles, tel qu'il figure dans l'annexe à la décision XIII/23 de la Conférence des Parties ;

10. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Comité consultatif informel, de préparer durant la période intersessions une évaluation du cadre stratégique, conformément à l'alinéa f) du paragraphe 10 de la décision NP-1/8, pour examen par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya à sa troisième réunion ;

---

<sup>2</sup> UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/INF/4 et UNEP/CBD/NP/COP-MOP/2/INF/5.

Annexe

**PLAN D'ACTION À COURT TERME (2017-2020) POUR AMÉLIORER ET APPUYER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN APPUI À L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DE SES PROTOCOLES**

**C. ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN APPUI À L'APPLICATION EFFECTIVE DU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE PARTAGE DES AVANTAGES (Y COMPRIS L'OBJECTIF 16 D'AICHI POUR LA BIODIVERSITÉ)<sup>3</sup>**

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
1. * Soutenir la mise en œuvre du cadre stratégique pour le renforcement des capacités en appui à l'application effective du Protocole de Nagoya	NP-1/8	2017-2020 En cours	<p>Les capacités de ratification et d'application du Protocole de Nagoya sont renforcées</p> <p>Les organisations qui aident les Parties et les peuples autochtones et les communautés locales à renforcer leurs capacités d'application du Protocole sont identifiées et reliées entre elles</p> <p>La collaboration et la coordination entre les organisations qui contribuent à la mise en œuvre du cadre stratégique sont renforcées</p> <p>Les Parties et les organisations sont informées au sujet des initiatives, des possibilités, des besoins et des lacunes dans le renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages, par le</p>	<p>Nombre de ratifications ou d'adhésions supplémentaires au Protocole de Nagoya par les pays qui ont entrepris des activités de renforcement des capacités dans le cadre de ce programme</p> <p>Nombre de pays qui ont mis à disposition des informations nationales par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Nombre d'organisations qui contribuent au renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages est recensé et relié</p> <p>Des retours d'information recueillis pour mesurer la satisfaction des participants aux activités menées sont transmis par les organisations compétentes et les</p>	FEM, PNUE, PNUD, FAO, TIRPGAA, ABS-I, UICN, Bioversity International, OIDD, PROE, ACB, CARICOM, COMIFAC, CNUCED, IPLC, Commission du droit international, et autres organisations

<sup>3</sup> Les activités prioritaires sont indiquées par un ombrage et un astérisque.

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
			<p>biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Les Parties et les organisations partagent activement des informations, données d'expérience et enseignements tirés dans le cadre des activités de renforcement des capacités en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p>La capacité<sup>4</sup> des institutions et des acteurs de la recherche non-commerciale est renforcée</p>	<p>fournisseurs d'activités de renforcement des capacités</p> <p>Nombre d'initiatives et de ressources en matière de renforcement des capacités mises à disposition par le biais du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Nombre de pays qui ont soumis leurs rapports nationaux en identifiant les besoins et les lacunes</p> <p>Nombre de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale et de communiqués sur les points de contrôle mis à disposition dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages à des fins non-commerciales</p>	

<sup>4</sup> Capacité de se conformer aux dispositions du Protocole de Nagoya.

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
2. * Étendre les ateliers de formation organisés conjointement avec l'OIDD, portant sur la mise en place de cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya, à un plus grand nombre de Parties	NP-1/8	2017-2020	Des ateliers de formation régionaux et/ou sous-régionaux sont organisés  Des responsables gouvernementaux sont formés à l'élaboration/la modification des mesures sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer le Protocole	Nombre de pays participants qui ont mis en place ou engagé un processus pour mettre en place ou réviser leurs cadres et structures institutionnelles sur l'accès et le partage des avantages  Huit ateliers de formation régionaux et/ou sous-régionaux sont organisés  Au moins 160 responsables gouvernementaux sont formés à l'élaboration/la modification des mesures sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer le Protocole	OIDD, ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
3. * Continuer d'appuyer le réseau mondial en ligne sur le droit de la biodiversité, par lequel les participants en formation sur la mise en place de cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya peuvent avoir accès à des ressources actualisées et aux récents développements, et peuvent poursuivre un apprentissage entre pairs	NP-1/8	2017-2020	<p>Aide de suivi fournie aux Parties, par le biais du Réseau mondial sur le droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p>Les Parties et les organisations compétentes partagent des informations, données d'expérience et enseignements tirés dans le cadre de l'application des mesures sur l'accès et le partage des avantages</p>	<p>Nombre de participants qui utilisent le Réseau mondial sur le droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages</p> <p>Nombre de ressources qui ont été partagées concernant les enseignements tirés et l'expérience acquise par le biais du Réseau mondial sur le droit de la biodiversité qui réunit des experts juridiques en matière d'accès et de partage des avantages</p>	OIDD, et autres organisations, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
4. * Continuer de participer aux activités de renforcement des capacités pour faciliter l'application du Protocole de Nagoya d'une manière complémentaire avec le TIRPGAA, y compris au moyen d'ateliers et de l'élaboration de matériels	NP-1/8	2017-2020	Les capacités des correspondants nationaux sur l'accès et le partage des avantages et des correspondants nationaux du TIRPGAA à coordonner l'application des deux instruments sont renforcées	<p>Nombre de Parties qui ont mis en place des mesures qui se complètent mutuellement sur l'accès et le partage des avantages pour appliquer les deux traités</p> <p>Nombre d'échanges (ateliers, études, expériences) qui renforcent une application complémentaire des traités</p>	TIRPGAA, Bioversity International, ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
<p>5. * Continuer de fournir un appui technique sur demande aux Parties, et organiser des activités de renforcement des capacités et de communication, notamment au moyen de séminaires en ligne, vidéos et présentations, afin d'accroître la participation au Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties en particulier, de même que les non-Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres parties prenantes sont en mesure de publier des informations et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;</p> <p>Le taux de publication d'informations nationales dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages augmente</p>	<p>Nombre et type d'activités de renforcement des capacités entreprises ;</p> <p>Nombre de pays participants ;</p> <p>Nombre d'individus qui y participent ;</p> <p>Nombre de visiteurs du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p> <p>Retours d'information recueillis pour mesurer le taux de satisfaction des participants aux activités de renforcement des capacités et de communication</p> <p>Nombre et types de données mises à la disposition du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	D'autres partenaires, selon qu'il convient

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
<p>6. * Continuer d'appuyer le renforcement des capacités d'utilisation du Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, en organisant des activités de formation et des manifestations parallèles, en facilitant des séances sur le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans les réunions organisées par les partenaires, et en traduisant et en actualisant le matériel de formation disponible dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	NP-1/2	2017-2020	<p>Les Parties, les non-Parties, les peuples autochtones et les communautés locales et les autres parties prenantes sont en mesure de participer et d'utiliser efficacement le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	<p>Nombre de matériels de formation élaborés et mis à disposition dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages ;</p> <p>Disponibilité du matériel de formation dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages dans les six langues officielles des Nations Unies</p> <p>Nombre et type de données mises à disposition dans le Centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages</p>	

Activité	Décisions de la CdP-RdP	Calendrier	Produit/résultat escomptés	Série éventuelle d'indicateurs	Partenaires éventuels
7. * Former les communicateurs et diffuser la trousse d'information sur la sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages, élaborée en 2015-2016, notamment en participant à des activités de sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages aux niveaux infrarégional et régional	NP-1/9	2017-2020	<p>Les communicateurs sur l'accès et le partage des avantages sont formés à utiliser la trousse d'information sur la sensibilisation aux questions relatives à l'accès et au partage des avantages</p> <p>Les Parties et les acteurs concernés ont accès et utilisent la trousse d'information pour appliquer la stratégie de sensibilisation du Protocole de Nagoya.</p>	<p>Nombre de copies de la trousse d'information distribuées</p> <p>Nombre de communicateurs formés</p>	ABS-I et autres organisations, selon qu'il convient
8. * Mettre à jour les huit modules d'apprentissage en ligne élaborés conjointement avec l'OIDD, aider les Parties à mettre en place des cadres juridiques pour appliquer le Protocole de Nagoya	NP-1/8	2019-2020	<p>Les modules d'apprentissage en ligne élaborés durant la période 2015-2016 sont mis à jour et tiennent compte des récents développements concernant les mesures sur l'accès et le partage des avantages et des données d'expérience des pays</p> <p>Les capacités des Parties à élaborer ou à modifier les mesures sur l'accès et le partage pour appliquer le Protocole sont renforcées</p>	Nombre de modules d'apprentissage en ligne qui ont été mis à jour	OIDD et autres organisations, selon qu'il convient

---